

Relativement à la question de faits, le très honorable premier ministre, lorsqu'il a parlé devant les chambres de commerce en Angleterre il y a quelque temps, a paru, d'après les comptes-rendus des journaux, parfaitement convaincu qu'une telle loi était désirable.

Sir JOHN A. MACDONALD : L'honorable député devrait se rappeler les choses telles qu'elles ont été rapportées.

M. CASEY : Ce dont je me souviens dans le moment, c'est que l'honorable ministre n'a fait aucune objection à la déclaration des chambres de commerce portant qu'une telle loi était désirable, mais qu'il s'est excusé de n'avoir pas présenté une loi de ce genre, en alléguant que la population rurale, dont l'esprit obtus ne peut pas concevoir ces questions de commerce, s'y opposait. J'ai aussi compris très clairement, d'après les comptes-rendus des observations de l'honorable monsieur, lesquels ont été publiés de temps à autre, sans être contredits, qu'il avait assuré aux chambres de commerce anglaises, qu'il ferait son possible pour persuader à ses partisans à l'esprit obtus d'étudier la question, et qu'il s'efforcera de présenter un bill. Mais il y a la question constitutionnelle. Est-il possible que le très honorable ministre ait besoin de renseignements sur la question constitutionnelle ? Est-il possible que le brillant succès qui a couronné les efforts qu'il a faits récemment pour interpréter la constitution du pays l'ait porté à douter de quelque manière de sa capacité de juger cette grande constitution qu'il a si largement contribué à établir ? Il ressort de sa seconde explication—l'explication de son explication—que ce n'est pas pour régler quelqu'une de ces questions que le comité est nommé. Il paraît que les membres du gouvernement n'ont pas leurs opinions, ils ne savent pas s'il est opportun, ou non, de présenter une loi de ce genre, et ils ont nommé ce comité pour décider la question pour eux.

Je ne sais pas si cela est en harmonie avec les faits antérieurs qui se sont passés en cette Chambre. Je ne me rappelle pas que l'ancien gouvernement ait nommé un comité pour arrêter l'opinion du ministère.

Quant à ce qui regarde le bill présenté par l'honorable député de Bothwell, lorsqu'il était ministre de l'intérieur, au sujet de la concession de terres à des chemins de fer dans le Nord-Ouest, il peut arriver que cela ait été une affaire privée, comme le dit l'honorable député. Mon honorable ami (M. Mackenzie), a dit qu'il avait été annoncé à cette époque que le bill était présenté dans l'unique but de sonder l'opinion publique. Dans tous les cas, l'honorable ministre de l'intérieur a alors pris sur lui la responsabilité de son projet. Il l'a présenté à la Chambre, en disant qu'il était prêt à en subir les conséquences.

Quand un honorable député présente un bill, il en prend la responsabilité, et c'est ce qu'a fait l'honorable député de Bothwell. Le chef du gouvernement n'a pas même osé aller aussi loin. Il n'a pas osé lancer lui-même ce ballon d'essai ; il a chargé un comité de construire pour lui ce ballon et de le lancer, mais il ne veut pas en prendre lui-même la responsabilité.

M. CURRAN : La classe commerciale, d'après ce que j'en sais, et j'ai de très bonnes raisons de le savoir, désire certainement qu'un bill soit présenté pour la distribution équitable des biens des insolubles, et je suis persuadé que cette classe verra avec une certaine défiance la manière dont les honorables messieurs de la gauche ont pris part à ce débat. Ils semblent en faire une question politique, une question de parti, plutôt que de prendre en considération les intérêts de la classe commerciale, qui, il y a quelque temps, a demandé une loi permettant de diviser les biens d'un insolvable de manière à rendre justice à tous les créanciers.

Je suis convaincu que les commerçants en général verront avec plaisir le mouvement fait pour amener cette question à un résultat satisfaisant, et comme nous commençons aux premiers jours de la session, le comité pourra faire son rapport à une date rapprochée, et nous pourrons, avant la pro-

M. CASEY

rogation des Chambres, adopter une loi accordant aux commerçants cet avantage qu'ils sont si désireux d'obtenir.

La motion est adoptée.

RECENSEMENT.

L'ordre du jour étant lu,

Sir RICHARD CARTWRIGHT : J'aimerais à demander au ministre de l'agriculture si le quatrième volume du recensement a été publié, et si non, quand croit-il pouvoir nous le livrer ? Aussi, peut-il dire quelque chose à propos de la publication du cinquième volume ?

M. POPE : Je ne puis rien dire concernant le cinquième volume, car je ne sais pas qu'il existe. Le quatrième volume est presque prêt, et je pourrai bientôt le déposer devant la Chambre.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Dans une quinzaine de jours ?

M. POPE : Peut-être avant quinze jours. Les imprimeurs travaillent activement à ce volume.

M. MILLS ; Demain ?

M. POPE : Pas demain.

QUESTIONS DE PRIVILÈGE.

M. BENSON : Je soulève une question de privilège. On a attiré mon attention sur un entrefilet qui a été publié mercredi dans le *Daily Globe*. Il se lit ainsi :

Le rapport annuel du ministre du revenu de l'intérieur dit que M. Benson, député tory de Grenville-Sud, doit au gouvernement \$ 4,810 pour arrérages du loyer d'un pouvoir d'eau sur le canal de Williamsburg. On ne peut s'attendre à ce que le gouvernement perçoive ce montant tant que M. Benson lui accordera un appui fidèle, et M. Benson ne sera en état d'agir avec indépendance sur les questions de parti que lorsqu'il aura payé ses arrérages.

M. l'Orateur, pour des raisons qu'il serait trop long d'expliquer, le gouvernement, jusqu'à présent, n'a pu me livrer le pouvoir d'eau dont il est question, et n'ayant rien reçu du gouvernement, je ne lui dois rien. Le département des chemins de fer et canaux a reconnu ce fait, mais le département du revenu de l'intérieur, qui est purement un département de perception, a refusé de reconnaître les réclamations faites contre les autres départements, à moins d'être autorisé par Son Excellence le gouverneur général en conseil. C'est pourquoi ce compte reste dans les livres du département du revenu de l'intérieur, bien que j'aie expliqué mainte et mainte fois que je n'avais jamais dû un centin au gouvernement pour un pouvoir d'eau, parce que je n'en ai jamais eu.

M. GAULT : Je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur un article de même genre publié à mon sujet, qui a paru dans le *Globe*. Cet article dit que M. A. F. Gault, mon frère, doit une somme considérable au gouvernement pour un pouvoir hydraulique sur le canal Cornwall, et que, pourtant, je ne puis donner de vote indépendant. Aujourd'hui j'ai été au département du revenu de l'intérieur et j'ai trouvé que M. A. F. Gault ne doit pas un seul centin au gouvernement, mais que son loyer a été payé le 1er janvier 1885. Pour montrer quelles sont les faveurs que ce gouvernement accorde à ses amis, je dois dire que le moulin de mon frère a été incendié en 1883. On a demandé au gouvernement s'il ne rembourserait pas le loyer payé alors que le moulin n'était pas en opération, et il a positivement refusé de remettre un seul chélin. C'est là le genre de faveur qu'il accorde à ses amis. Je crois que s'il avait affaire à ses ennemis, ce serait bien différent. Nous savons que M. George Stephen, le président de la "Cornwall Pattern Company," a obtenu son privilège moyennant une piastre par année, et cela à perpétuité.

Un DÉPUTÉ : Quand cela ?